

Le Prix Courant

REVUE HEBDOMADAIRE

DU COMMERCE, DE LA FINANCE, DE L'INDUSTRIE, DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES ASSURANCES.

VOL. XVII, No. 2.

MONTRÉAL, VENDREDI, 13 SEPTEMBRE 1895.

ALFRED LIONAIS, } Propriétaires.
HENRI LIONAIS, }



ÇA ET LÀ

A nos lecteurs. Le mois de septembre est, pour "LE PRIX COURANT," un double anniversaire :

Le 9 septembre 1887, "LE PRIX COURANT" voyait le jour pour la première fois, il entre donc dans sa neuvième année.

Il y a deux ans, au mois de septembre également, "LE PRIX COURANT" changeait de mains et prenait le nouveau format qu'il a actuellement. En même temps, de seize pages qu'il avait, il montait d'un coup à 32 pages.

Depuis, "LE PRIX COURANT" a été publié à 36, puis à 40 pages et il paraîtra bientôt à 44 pages.

C'est notre manière de remercier nos patrons, abonnés et annonceurs. C'est aussi pour leur prouver que nous reconnaissons l'encouragement qu'ils veulent bien nous donner, que nous leur offrons aujourd'hui un numéro plus important, auquel nous avons cherché à donner un attrait plus spécial tant par le fond que par la forme.

Depuis deux ans, le nombre de nos abonnés a plus que doublé et nous voyons avec plaisir qu'ils suivent notre journal avec intérêt et qu'ils l'aiment. Nous en avons souvent la preuve car dès qu'un abonné, mal servi pas la poste, ne reçoit pas un numéro, vite il en réclame un autre. Ces demandes nous plaisent toujours, car tout homme aime à voir apprécier son travail et ses efforts.

Nous remercions donc nos abonnés de leur encouragement et de leur fidélité et nous remercions également nos annonceurs du patronage de plus en plus marqué qu'ils nous accordent, et nous souhaitons que nos relations avec les uns et les autres continuent longtemps à notre avantage commun.

Incendies et incendiaires. Ainsi que nous le prévoyions, lors de l'arrestation des incendiaires présumés du magasin de Boyd, Gillies et Cie, les compagnies d'assurance ont continué leurs recherches et elles viennent de faire arrêter une dizaine de citoyens, marchands ou anciens marchands, sous l'accusation d'être des incendiaires ou complices d'incendiaires.

A Toronto, un citoyen a été arrêté également, la semaine dernière, sous la même accusation, sur la dénonciation d'un confident qui aurait été présent à la perpétration du crime.

Décidément, si ces accusations sont fondées, nous étions plus américanisés qu'on le croyait et il était grand temps qu'une épuration se fit dans notre commerce.

Notre magistrature, elle, n'est pas américanisée et nous sommes sûr qu'elle fera bonne justice des coupables qui lui seront désignés par le jury.

La Banque Ville Marie. Nous avons pris la liberté de poser deux questions à M. Wm. Weir, président de la banque Ville Marie. Par la première, nous lui demandions comment il se fait qu'il soit obligé de renouveler si souvent son bureau de direction. Par la seconde, nous désirions qu'il nous donnât, en confiance, le nom du propriétaire véritable d'un certain nombre d'actions de la banque Ville Marie, représentant un montant considérable du capital de la banque, et qui figurent aux listes officielles aux noms de Wm. Weir et U. Garand, *in trust* et de Wm. Weir, *in trust*.

A ces questions, il n'a pas jugé à propos de répondre. M. Weir, en outre de sa position de président de la banque Ville Marie, tient également une banque privée sous la raison sociale Wm Weir & Sons. Nous n'avons pas l'indiscrétion de vouloir nous mêler de ce qui se passe dans les bureaux de sa banque privée. Mais la banque Ville Marie est une institution semi-publique, où un certain nombre de nos concitoyens ont placé leurs épargnes et qui jouit de privilèges considérables conférés